

APPEL À PROJETS – DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE DES RÉGIONS NAUTIQUES DU QUÉBEC

RÈGLEMENTS 2019

Contexte

Avec son Fleuve Saint-Laurent long de 1 197 km, ses affluents et ses quelques 500 000 lacs à travers son vaste territoire, le Québec a un fort potentiel de développement touristique nautique qui aurait avantage à être mieux positionner. Fort de se constat, le ministère du tourisme du Québec souhaite aujourd'hui supporter davantage la croissance de l'offre nautique avec sa stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique. Grâce à son mandat comme Association touristique sectorielle (ATS), l'Alliance de l'industrie nautique du Québec a pour mission d'appuyer et stimuler le développement et la structuration de l'offre en tourisme nautique du territoire Québécois, ce qu'elle fait depuis 2007 avec son programme des Régions nautiques (auparavant Québec Stations Nautiques).

Objectifs de l'appel à projets

Afin de remplir son mandat d'ATS, l'Alliance de l'industrie nautique du Québec lance un appel à projets via son programme des Régions nautiques dans le but de soutenir des projets structurants pour l'offre en tourisme nautique.

Via cette démarche, l'Alliance souhaite :

- Favoriser et appuyer le développement de l'offre touristique nautique au Québec ;
- Développer et renforcer la concertation et les partenariats entre les acteurs touristiques et nautiques d'une même région ;
- Renforcer le positionnement du produit-expérience « nautisme » dans l'offre touristique du Québec.

Critères

- A. Le projet doit être en cohérence avec les orientations stratégiques de l'Alliance de l'industrie nautique du Québec et ses Régions nautiques ;
- B. Le projet doit se tenir sur le territoire de l'une des Régions nautiques accréditées de l'Alliance ;
- C. Le projet doit être une initiative de minimum 2 acteurs de la région ;
- D. Le projet doit être structurant pour la région ;
- E. Le projet doit être réalisé entre le 1er juin et le 30 septembre 2019.

Exemples de projets

- Étude de faisabilité pour un projet de développement régional de l'offre nautique;
- Mise en place d'itinéraires/circuits touristiques nautiques;
- Création d'un guide d'activités et événements nautiques et touristiques (complémentaire à la carte nautique);
- Organisation d'un événement régional à caractère nautique;
- Etc.

Montant octroyé

Les projets seront soutenus pour un montant maximum de 1 500\$ chacun. Le montant apporté par l'Alliance de l'industrie nautique du Québec ne pourra pas représenter plus de 70% du montant global du projet proposé.

Modalités de sélection des projets

Le comité de sélection, composé de la directrice du développement touristique, du directeur des programmes et services aux membres et du directeur général de l'Alliance, sélectionnera les projets en se basant sur les informations fournies.

Le dossier sera évalué comme suit :

CRITÈRES	
La cohérence du projet avec les orientations stratégiques de l'Alliance	/ 10
L'implication des partenaires du projet et leur participation à sa mise en œuvre	/ 10
La pertinence du projet selon le contexte régional	/ 10
L'impact prévue sur le développement de l'offre régionale	/ 10
La promotion et la mise en valeur du projet	/ 10
	/ 50

Les lettres d'appui seront considérées.

Déposer un projet

Il est possible de déposer un projet à tout moment d'ici le 1er septembre 2019. Les montants seront alloués selon les montants disponibles et attribués selon le principe du premier arrivé premier servi.

Le dossier de candidature doit inclure :

1. Une description du projet
2. Le budget et les sources de revenu
3. Un calendrier prévisionnel
4. Une présentation des organismes partenaires

La demande de financement doit être adressée à Mme Ariane Bourgeois, directrice du développement touristique, soit par courriel électronique à l'adresse abourgeois@nautismequebec.com ou à l'adresse postale suivante :

Nautisme Québec
101, chemin de la Rive
Longueuil QC, J4H 4C9